

Mardi 21 avril 2020

Communiqué de presse

Coopération entre la préfecture et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour renforcer les capacités de dépistage du Covid-19 : Mobilisation d'équipes de prélèvement constituées de sapeurs-pompiers et réquisition du laboratoire départemental d'analyses TERANA

Depuis le début de cette crise sanitaire, la Préfecture et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme travaillent en étroite collaboration dans la lutte contre la propagation du virus.

Ainsi, dans le cadre du déploiement en cours des tests de dépistage au sein des EHPAD du Puy-de-Dôme, des centres d'hébergement d'urgence et des opérateurs dont la continuité de service est essentielle, **la Préfecture et le Conseil départemental ont décidé de faire appel aux sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours 63 (SDIS) pour participer à la campagne de prélèvements.**

Concrètement, le SDIS 63 va mettre à disposition des équipes de préleveurs - composées de sapeurs-pompiers médecins et infirmiers – afin de renforcer les équipes déjà déployées par le CHU et l'ensemble des établissements hospitaliers.

A ce jour, 14 sapeurs-pompiers du SDIS se sont portés volontaires et ont été formés aux techniques de prélèvement. Par ailleurs, toute la logistique nécessaire (kits de prélèvement, matériels de protection...) est mise à disposition par les laboratoires référents. L'ARS se charge, en lien avec la préfecture, de définir le planning des structures bénéficiaires des campagnes à venir de prélèvement.

Dès ce mardi 21 avril après-midi, une équipe du SDIS a réalisé sa première mission pour les personnels soignants et les encadrants de l'EHPAD Saint-Joseph de Lezoux.

En prévision de l'accroissement des besoins de dépistage, **la Préfecture du Puy-de-Dôme a réquisitionné le laboratoire public départemental Terana pour participer aux analyses des tests de dépistage Covid-19.** Cette réquisition fait suite au décret du 5 avril 2020 précisant les mesures générales nécessaires pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Contacts presse :

Préfecture du Puy-de-Dôme : Etienne Johannel - 04 73 98 63 14 - 06 80 37 34 18

Département du Puy-de-Dôme : Vanessa Chartreux - 04 73 42 24 84 - 07 61 64 39 76

Habilité à réaliser des analyses en santé animale et en hygiène alimentaire, le laboratoire public départemental Terana dispose des compétences professionnelles, de savoir-faire scientifiques et des équipements performants pour réaliser plus de 400 analyses par jour. Ainsi, une quinzaine d'agents pourra être mobilisée pour effectuer ces analyses dans le respect des conditions de fiabilité et de sécurité requises pour cet examen de biologie médicale.

Ces collaborations, initiées conjointement par la Préfecture et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé, sont une aide complémentaire et précieuse aux laboratoires de biologie médicale déjà mobilisés au service des Puydômois.

Contacts presse :

Préfecture du Puy-de-Dôme : Etienne Johannel - 04 73 98 63 14 - 06 80 37 34 18

Département du Puy-de-Dôme : Vanessa Chartreux - 04 73 42 24 84 - 07 61 64 39 76